

*Assurance-chômage—Loi*

J'ai déjà mentionné le cas des femmes et des jeunes. Le bill à l'étude est également injuste pour ceux qui sont un peu en marge de la population active. En période de chômage élevé, les hommes de métier, comme les charpentiers, les électriciens et les plombiers, sont très vulnérables aux changements apportés au programme d'assurance-chômage. Les changements que le gouvernement envisage pourraient décourager les gens. Supposons par exemple qu'on offre à un charpentier de la région d'Ottawa un emploi qui ne durerait que quatre ou cinq semaines. Ces modifications pourraient fort bien le décourager d'accepter cet emploi qui ne s'étendrait que sur une courte période.

Le bill contient également une disposition injuste pour les personnes qui occupent des emplois à court terme. Par exemple, on précise que les personnes détenant un emploi à temps partiel doivent travailler vingt heures par semaine pour être considérées comme faisant partie de la population active. Antérieurement, on exige qu'elles gagnent un salaire minimum de \$48 par semaine.

Dans la région que je représente, qui selon les chiffres officiels a un taux de chômage de 11.2 p. 100, alors qu'en fait notre taux de chômage est aussi élevé que celui de la région atlantique, il y a des femmes et des jeunes qui travaillent dans des pharmacies ou qui sont vendeurs à temps partiel dans un magasin, mais qui ne travaillent pas deux jours de travail en tout. Cela est dû au fait que les ventes au détail diminuent à cause du marasme économique dans la région. Les employeurs devront en effet supprimer les emplois que ces gens pouvaient auparavant occuper. Un grand nombre s'inquiètent d'avoir à travailler vingt heures par semaine, sans quoi ils n'auront pas droit aux prestations.

Les nouvelles dispositions sont également injustes pour ceux qui occupent des emplois saisonniers. Non seulement sont-elles injustes envers les prestataires de la deuxième catégorie, soit les femmes et les jeunes, mais elles le sont également pour certaines régions du pays. Lorsqu'il a annoncé pour la première fois les modifications, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) cherchait une politique populaire pour y faire suite à l'automne. Ses premières annonces et sa conférence de presse laissaient croire que la modification concernant les réitérants viserait toutes les provinces, pas seulement celles où le taux de chômage est inférieur à 11.5 p. 100. Une modification de ce genre aurait exclu la plupart des pêcheurs de Terre-Neuve et aurait coûté 11 millions de dollars à l'économie de cette province. Le projet de loi à l'étude montre que le gouvernement a changé d'idée à cet égard. Cette disposition ne s'appliquera pas aux régions où le chômage sévit de façon désastreuse comparativement à celle où il est simplement terriblement élevé.

● (1252)

Pour quelles raisons a-t-on proposé ce chiffre de 11.5 p. 100? Dans toute région où le chômage atteint 11.5 p. 100 ou plus les dispositions touchant les demandes répétées ne s'appliqueront pas. Quelle différence y a-t-il entre 11.5 et 11.2 p. 100

de chômage? Je prétends qu'une région comme le bassin de Sudbury où le taux de chômage atteint 11.2 p. 100 est tout aussi éprouvé que s'il atteignait 11.5 p. 100. La région que je représente sera défavorisée et les répercussions du chômage y seront tout aussi dévastatrices que dans les régions arbitrairement exemptées.

Je suis certain que le gouvernement voudrait nous faire croire qu'il a pris cette décision parce qu'il s'inquiétait des gens qui vivent dans les régions où le chômage est élevé, mais je ne vois pas comment il peut prétendre cela. Je pense que cela s'explique par le fait qu'il devait y avoir des élections partielles. Le ministre n'a pas consulté les provinces sur les conséquences de cette mesure. Il n'a pas non plus consulté le mouvement syndical ou les représentants des travailleurs. Il n'y a eu aucune consultation. Le ministre a fait une déclaration irréfléchie au début de septembre, mais il a dû se rétracter.

Il nous a dit hier à la Chambre qu'il avait été conseillé par les députés libéraux d'arrière-plan, mais en fait ce sont ses bureaucrates qui ont proposé ce programme. Le ministre l'a annoncé sans faire la consultation qui s'imposait. On a réagi de façon spontanée quand le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé qu'il y aurait une compression des dépenses, mais on n'a pas étudié suffisamment les mesures. Le ministre se dédit maintenant, et je pense que cela s'explique surtout par les résultats d'une élection partielle.

Les pêcheurs de l'Atlantique présentaient des pétitions. Ils protestaient tous avec indignation. Ils étaient plus de 20,000 et le gouvernement n'a pu résister à ce genre de pression. Il me semble que ce n'est pas là un programme bien étudié. La côte est n'échappera pas à toutes les répercussions de ces amendements, car la réduction des gains assurables de 66⅓ p. 100 à 60 p. 100 coûtera 18 millions de dollars à l'économie de Terre-Neuve. Terre-Neuve a le taux de chômage le plus élevé du pays. Je ne puis comprendre que le gouvernement fédéral fasse perdre cette somme à une économie qui n'a pas les moyens de perdre un sou. Ce sont les zones où le chômage est élevé et les personnes qui peuvent difficilement trouver du travail qui seront le plus affectées par ce bill, mais les autres régions en souffriront également.

Le président du Grand Toronto a déclaré que ses services devront déboursier 10 millions de dollars de plus à cause de ces réductions. Si l'on consacre 10 millions de dollars de plus aux services d'assistance sociale dans le Grand Toronto, il faudra prélever cette somme sur d'autres programmes qui revêtiront peut-être plus d'importance aux yeux des habitants de l'endroit. Le président du Grand Toronto a dit qu'il y aurait 2,500 assistés sociaux de plus dans sa région à cause de ces changements et que d'autres programmes en pâtiraient. Il est évident que ce n'est pas pour essayer de redresser l'économie mais plutôt pour regagner la faveur des électeurs que le gouvernement a apporté ces changements à la loi sur l'assurance-chômage. Il pense que les Canadiens ont tendance à pencher vers la droite et il essaie de suivre le mouvement en introduisant des mesures législatives aussi rétrogrades que celle-ci au lieu de s'attaquer résolument à nos problèmes économiques.